



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

PRESENTS : M CHAILLOU – Mme POULAIN – M MORIN – Mme LANG – M JOJON – Mmes GAUDIN HENAFF – SERRANO – MM METAIS – LECHAUVE – Mme LE GALLOU – M GOURON – Mme LEMELIN – M CHAUMONT – Mme CORTET – M CHEVALLIER – Mmes TIBERGHIEU – BERTRAND – M DENIS

ABSENTS EXCUSES : M PRETRE Théophile a donné procuration à M CHAILLOU Michel

SECRETAIRE : Mme LANG Valérie

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

Le compte-rendu de la séance du 16 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION DECISION PRISE PAR LE MAIRE

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, donne connaissance au Conseil Municipal des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 16 février 2023, à savoir :

2023_003	Acceptation Don fait à la commune de Bonny-sur-Loire
----------	------------------------------------------------------

2023_D012 DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DU GIENNOIS POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AVENUE DU GENERAL LECLERC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire,
- ADOPTE le projet de travaux de l'Eclairage Public suite à l'enfouissement des réseaux Avenue du Général Leclerc.
- SOLLICITE du Conseil Régional au titre du Conseil Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois une aide pour les travaux de l'Eclairage Public suite à l'enfouissement des réseaux Avenue du Général Leclerc de Bonny-sur-Loire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2023_D013 DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE D'AMENAGEMENT D'UN POINT D'ARRET ROUTIER AUX PUISEAUX – COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire,
- ADOPTE le projet de travaux d'aménagement d'un point d'arrêt routier aux Puisseaux (Zébras & Passage piétons),
- SOLLICITE du Conseil Régional dans le cadre d'intervention régionale sur l'aménagement des points d'arrêts routiers du réseau Rémi une aide pour les travaux d'aménagement d'un point d'arrêt routier aux Puisseaux (Zébras & Passage piétons),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ».

2023_D014 TABLEAU DES EFFECTIFS 2023

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire,
- DONNE son accord à la création et à la suppression des différents grades aux 1^{er} juillet 2023,
- PRECISE que cet emploi sera pourvu au 1^{er} juillet 2023,
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} juillet 2023,
- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Bonny-sur-Loire sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé seront inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

2023_D015 ACCEPTATION DON DE LA MAISON DE PAYS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 (Quinze) voix POUR, 0 (Zéro) voix CONTRE, 4 (Quatre) ABSTENTIONS,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire,
- DECIDE d'accepter le don de l'Association Maison de Pays d'un montant de 41 500 € pour financer les travaux de rénovation du réservoir d'eau situé Avenue de la Gare,
- INDIQUE que la recette sera recouvrée à l'article 756 du budget communal M57.

2023_D016 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE LOTISSEMENT « LE PILORI » – EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE que le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal pour le budget annexe Lotissement « Le Pilori » - Exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- APPROUVE le Compte de Gestion 2022 du budget annexe Lotissement « Le Pilori » du Receveur Municipal.

2023_D017 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE LOTISSEMENT LE PILORI – EXERCICE 2022

Parallèlement au Compte de Gestion 2022, le Compte Administratif 2022 du budget annexe lotissement « Le Pilori » de la commune fait ressortir un résultat d'investissement de 0.00 € et un résultat de fonctionnement de 0.00 €.

2023_D018 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE PILORI » DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 0.00 €,
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 0.00 €.

2023_D019 PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE LOTISSEMENT « LE PILORI » – EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A compter de l'exercice 2023, pour le budget annexe de la Commune de Bonny-sur-Loire Lotissement « Le Pilori »,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2023_D020 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE PILORI » DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 (Onze) voix POUR, 1 (Une) voix CONTRE, 7 (Sept) ABSTENTIONS,

-vote le budget primitif 2023 du Budget annexe Lotissement « Le Pilori » de la commune de Bonny-sur-Loire qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 337 530.00 € et en section d'investissement à la somme de 407 530.00 €.

2023_D021 APPROBATION COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR BUDGET COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE - EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- APPROUVE le Compte de Gestion 2022 du budget communal du Receveur Municipal.

2023_D022 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2022

Parallèlement au Compte de Gestion 2022, le Compte Administratif 2022 du budget de la commune fait ressortir un excédent d'investissement de 46 723.24 € et un excédent de fonctionnement de 467 672.88 €.

2023_D023 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 0.00 €,
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 467 672.88 €.

INFORMATION ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS LOCAUX EN 2022

Ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, informe le Conseil Municipal des indemnités perçues par les élus locaux en 2022.

2023_D024 VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023 COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition de 2023 des taxes directes comme suit :

- Taxe foncière (bâti) **34.91 %** (16.35 % taux communal voté + 18.56 % taux départemental en 2021)
- Taxe foncière (non bâti) **43.52 %**
- **Taxe d'habitation 16.20 %**

2023_D025 ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Trois conseillers ne prenant pas part au vote), fixe le montant des subventions accordées aux associations locales pour l'année 2023.

2023_D026 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION HARMONIE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur JOJON Jean-Claude, Adjoint au Maire et rapporteur,
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Harmonie de Bonny-sur-Loire.

2023_D027 PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A compter de l'exercice 2023, pour le budget communal de la Commune de Bonny-sur-Loire,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2023_D028 APPROBATION BUDGET PRIMITIF – BUDGET COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2023

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 652 325.88 € avec un prélèvement pour la section d'investissement de 481 957.88 € et en section d'investissement à la somme de 1 629 683.76 €.

Les principaux travaux concernent la restauration extérieure de l'Eglise, des travaux d'Eclairage Public, des travaux conservatoires pour la poterie, des travaux d'aménagement de l'Avenue du Général Leclerc, des travaux de défenses

incendie, des travaux d'aménagement Rue du 4 septembre/rue du Porc, des travaux de rénovation thermique des écoles, l'achat d'un véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le budget primitif 2023 de la Commune de Bonny-sur-Loire.

2023_D029 BILAN FINANCIER DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire et rapporteur,
- APPROUVE le bilan financier 2022 de l'accueil de loisirs sans hébergement.

2023_D030 TARIFS ALSH 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire et rapporteur,
- APPROUVE les nouveaux tarifs ALSH 2023.

2023_D031 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur MORIN Jean-Michel, Adjoint au Maire et rapporteur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans le cadre du présent litige,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout avocat qui lui plaira pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat désigné, dès lors que la commune est garantie par une assurance de protection juridique auprès de GROUPAMA.

2023_D032 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE A L'ASSOCIATION FAISTAMOD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame GAUDIN HENAFF Evelyne, Adjointe au Maire et rapporteur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du local situé sous le porche de la mairie avec l'Association FAISTAMOD à compter du 1^{er} mai 2023 pour une durée de UN an, renouvelable par reconduction expresse tous les ans,
- FIXE le prix d'occupation journalier à 7 € afin de couvrir les charges (électricité, eau, chauffage et ménage),
- INDIQUE que la recette sera recouvrée par trimestre (suivant un planning d'occupation) à l'article 752 du budget communal M57.

2023_D033 DEMANDE DE SUBVENTION D'ACTION SPECIFIQUE 2023 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET POUR LA MANIFESTATION CULTURELLE SALON D'ART D'AUTOMNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame GAUDIN HENAFF Evelyne, Adjointe au Maire et rapporteur,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- SOLLICITE une aide financière de 1 250 € auprès du Conseil Départemental du Loiret ainsi qu'un trophée qui sera remis lors de l'inauguration par le Conseiller Départemental ou son représentant,
- INDIQUE que les crédits ont été prévus au budget communal 2023, article 7473, budget communal M57.

2023_D034 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE ANNUELLE DEPARTEMENTALE BAPTISEE « EN SCENE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame GAUDIN HENAFF Evelyne, Adjointe au Maire et rapporteur,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- SOLLICITE une aide financière de 1 500 € auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de la saison culturelle annuelle départementale baptisée « En Scène » pour le quatuor de clarinettes Anches Hantées autour de Johann Strauss organisé pour l'inauguration des travaux de restauration de l'Eglise les 16 et 17 septembre 2023 dans le cadre des Journées du Patrimoine,
- INDIQUE que les crédits ont été prévus au budget communal 2023, article 7473, budget communal M57.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame GAUDIN HENAFF Evelyne, Adjointe au Maire et rapporteur,
- DONNE son accord pour fixer les tarifs 2023 de la régie « camping municipal ».

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ▶ informe les élus qu'il y aura une réunion de Conseil Municipal obligatoire le 9 juin 2023 à 18 h 00 dans le cadre des élections sénatoriales. Une liste devra être déposée composée de 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

été réceptionnés le 5 avril 2023. ▶ informe que les travaux de l'Eglise sont terminés et ont

l'organisation de sa première chasse aux œufs qui fut un réel succès (88 enfants). ▶ remercie la Présidente du Comité des Fêtes pour

l'enseigne ALDI. ▶ a signé le refus du permis de construire concernant

électrique fait par le Département au Tiers Etat commenceront le 2 mai 2023. ▶ informe que les travaux de sécurisation du réseau

pas été retenue par la Cité Européenne du piano historique. ▶ informe les élus que la Commune de Bonny-sur-Loire n'a

discrets au sortir des Commissions tant que le compte-rendu ne leur a pas été adressé. ▶ souhaite que tous les conseillers municipaux restent

cycliste Léane Tabu a été accroché en salle de Conseil Municipal. ▶ indique que le maillot offert par la jeune championne

⇒ **Madame POULAIN Véronique** ▶ informe les élus du forum des associations le 9 septembre 2023 au gymnase.

⇒ **Monsieur METAIS Jean-Michel** ▶ évoque le problème de la sono de l'Eglise : c'est insupportable de ne pas entendre ce qui est dit lors des cérémonies. Il faudrait trouver une entreprise spécialisée dans le domaine. Monsieur MORIN rejoint les dires de Monsieur METAIS.

⇒ **Monsieur GOURON Christian** ▶ informe qu'il n'y a pas d'éclairage devant le porche de l'Eglise. Monsieur le Maire précise qu'il y a déjà un certain temps qu'ils ont été déconnectés.

A voir pour afficher le règlement sur l'agorespace et non au Mille clubs (police municipale). ▶ informe que des jeunes font de la moto sur l'agorespace.

⇒ **Madame CORTET Trinité** ▶ a été contacté par un riverain pour savoir où en était l'arrêté d'alignement à la Fontaine. Monsieur JOJON répond que les arrêtés sont affichés et consultables en mairie. La société Géomexpert a fait la délimitation de la propriété de domaine public. La commune est en attente de contestation s'il y a lieu, suivant un délai de recours de 2 mois. Ensuite, devra se réunir certains riverains pour essayer de trouver un terrain d'entente avec la Commune sur la répartition parcellaire. Puis, le Conseil Municipal se réunira pour délibérer sur la solution envisagée.

⇒ **Monsieur MORIN Jean-Michel** ▶ informe les élus que l'harmonie de Bonny-sur-Loire joue sur le marché le samedi 15 avril 2023 à 11 h 00.

▶ informe que le cirque Zavatta va se stationner face au terrain de camping la semaine prochaine. Il fera une prestation le mercredi, vendredi et samedi, puis partira. Monsieur JOJON Jean-Claude demande de s'assurer qu'il soit bien en règle administrativement.

La séance est levée à 22 h 20.

Le Maire,
Michel CHAILLOU

Le Secrétaire de séance,
Valérie Lang



